

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale de l'Association des Anciens NSPA 27.10.2014

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président

Le Président a ouvert la réunion et a prononcé un mot de bienvenue aux participants de l'Assemblée Générale.

Par après il a présenté les invités :

- M. J. Bosmans, NSPA Chef d'État-Major par intérim ;
- Mme D. Ashley, NSPA Exécutif des Ressources humaines ;
- M. M. Holzschuh and H. Hassink, Président/Vice-Président NSPA APN ;
- M. F. Bülling, Membre de la Confédération ;
- M. B. Wacquez, Président AAPOCAD ;
- M. G. Malet, Secrétaire exécutive ARO ;
- Mme M. Mansouri, Représentante ALLIANZ ;

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Allocution par le NSPA Chef d'État-major, M. J. Bosmans

Le Directeur Général, M. M. Lyden, n'a malheureusement pas pu se libérer lors de l'Assemblée Générale. Cependant, Il a prononcé une brève allocution par vidéo enregistrée la veille.

M. J. Bosmans, une présentation qui fut montrée aux participants. M. J. Bosmans, Directeur du Soutien Général et des Plans par intérim, a présenté les activités actuelles et futures de notre Agence. (Voir Annexe I).

4. Rapport des activités par le Président, O. GUIDETTI

En vous remercie de votre présence et du temps que vous consacrez à notre Assemblée Générale annuelle, je serais bref dans mon rapport, je laisserai la parole aux spécialistes, pour ensuite conclure.

Comité de l'Association

Le Comité travaille assidûment tout au long de l'année, il se réunit régulièrement chaque mois. Je rends hommage à Isabelle, secrétaire hors pair qui a su reprendre le poste du secrétariat avec compétence et dévouement. Des réunions hors Comités sur des sujets particuliers sont organisées. Le Comité de rédaction de l'Echo est sollicité à la demande. Enfin le Comité ne rechigne pas sur le travail manuel pour la mise sous enveloppe de la correspondance (plus de 650 enveloppes). Un compte rendu est rédigé après chaque Comité. Le nombre de places de membre au Comité est fixé à 15 sur lesquelles seules 11 sont occupées. J'appelle donc quatre volontaires qui seront les bienvenus.

Confédération

Depuis plus d'une dizaine d'années la Confédération des associations de retraités regroupe les quatre associations fondatrices. Le RPC (chapitre XVIII) reconnaît la Confédération comme organe représentatif des retraités de l'OTAN. Chaque association dispose de quatre sièges au Comité Exécutif, nos représentants sont Christiane Baretti, Jean Seleck, Alfred Voss et moi-même. Les seize membres élisent le bureau, dont un Président qui pour le moment est moi-même, depuis juin 2014. Parmi les membres, le secrétaire Billy Roden ici présent, et Falko Bülling membre et président du groupe de travail sur le Contrat d'assurance groupe, présent, il vous informera de l'état d'avancement des travaux de son groupe. Le Comité se réunit au moins deux fois par an, au Printemps et à l'Automne. Le Président rencontre d'une façon aléatoire, l'Assistant Secrétaire Général pour le management est plus rarement le Secrétaire Général. La Confédération dispose d'un budget alimenté par un fonds de soutien de l'OTAN, d'environ 10.000€ par an, et de cotisations des Associations. Les dépenses de la Confédération sont relatives aux frais de déplacements officiels des membres du Comité., aux éventuels conseils juridiques pour certaines affaires, aux frais de bureau et d'informatique comme la création et la mise à jour du site Web, au secours social. Cette cotisation que nous devons verser annuellement est le sujet d'une proposition du Comité pour une modification de nos statuts quant au versement de la cotisation de la ADAN. Nous en parlerons par ailleurs. Enfin la Confédération travaille en relations régulières et fructueuses avec la Confédération des Comités de Personnels.

Communication

La communication est essentielle entre vous et le Comité. Ce dernier dispose de deux outils de liaison pour marquer sa présence parmi vous. D'abord la gazette "l'Echo" dont son numéro 9 se prépare pour décembre, distribuée via les services postaux. Le Comité de rédaction, coordonné par Michel Saudrais, met en tout en œuvre pour publier deux ou trois numéros par an. En deuxième lieu l'internet, via le site et l'adressage électronique « E-mail ». Le Comité souhaiterait utiliser de plus en plus l'internet afin d'améliorer la rapidité de la communication et si possible la création d'un dialogue entre nous. Tim Crosby travaille sur ce gros projet. Nous fondons beaucoup d'espoir sur le développement de ces moyens de Communication. Beaucoup de travail en perspective.

Fonds de Couverture Médicale des Agents à la Retraite. (RMCF)

Ce fonds est destiné à couvrir nos dépenses de santé depuis sa création le 1^{er} janvier 2001. Tous les personnels en activité cotisent à ce fonds, ainsi que les agents entrés en fonction avant cette date, pour autant qu'ils n'auraient pas cotisés (sur la base de partage des coûts), pendant 25 ans et n'auraient pas atteint l'âge de 65 ans au moment de leurs départs. Ce Fonds n'est pas pérenne ; afin de préserver nos droits, les recettes et dépenses sont examinées avec attention par les deux Confédérations. Un comité de Surveillance se réunit (normalement) une ou deux fois par an. Cependant, sans une action en faveur de son financement, ce Fonds risque de s'épuiser à terme. Afin de retarder, voire d'éviter cette grave situation l'OTAN pourrait décider, dans un premier temps, une participation des nouveaux retraités, et plus tard à nous, actuels retraités. La Confédération défendra nos « droits acquis ». Pourtant et malheureusement, cette position pourrait s'avérer difficile à tenir face au contexte de crise que ne manque pas de rappeler nos pays. Pour sauver NOTRE Fonds, donc notre couverture médicale, nous pourrions être, tôt ou tard, obligés de cotiser. Pas d'inquiétude nous n'en sommes pas là encore.

Contrat d'Assurance Groupe (GIC)

Nous restons encore sous les dispositions du Contrat d'Assurance groupe signé avec Van Breda. Le service compétent du Siège de l'OTAN poursuit la rédaction du futur contrat qui serait une mise à jour du précédent. Nous pourrions vraisemblablement le tenir en main dans quelques mois. Falko vous en dira plus.

Tribunal Administratif (AT)

Instance qui remplace, depuis un peu plus d'un an, la « Commission de Recours ». Une évaluation des procédures était prévue dans les textes d'installation après une période de fonctionnement de 12 mois. Nous y sommes maintenant. La Confédération a présenté un certain nombre d'observations, notamment sur les règles pour déposer une plainte, l'accès à la salle de jugement qui se trouve en zone protégée, alors que nous ne disposons plus d'habilitation, et divers autres sujets particuliers. Tout cela reste relativement technique ; vous serez tenus informés de la suite donnée.

Relations avec la Confédération des Comités de Personnels

Notre Confédération entretient d'excellentes relations avec la Confédération des Comités de Personnels (des Associations de Personnels). Un de nos représentant (moi en l'occurrence) est invité et assiste à chaque Comité – trois ou quatre fois par an - Nos démarches auprès de la hiérarchie sont parfois communes quand elles concernent des sujets communs. Notre Association de son côté est en parfaite harmonie avec l'APN que vous connaissez bien. Helmut présentera les sujets à l'ordre du jour au sein de l'Association de Luxembourg Capellen. Vos représentants ont l'honneur de se voir régulièrement reçus par Monsieur le Directeur Général, par Monsieur le Directeur du Soutien Général et des Plans que nous venons d'entendre et par Madame la Directrice des Ressources. Cette bonne coopération n'empêche pas les sujets de débats, en revanche a l'avantage de les faire connaître et de trouver des solutions locales. Je remercie les autorités qui nous fournissent volontiers le soutien nécessaire à notre action de communication et de soutien à l'ensemble des membres. Si la modeste subvention, que nous avons sollicitée, trouvait une suite favorable ce serait parfait.

Bénévolat

Je réitère ce que je dis chaque année, nous sommes tous bénévoles. Le trésorier rembourse les frais des déplacements vers le Siège de l'OTAN et une fois par an une visite au moment de l'Assemblée Générale des autres Associations. Nous nous réunissons très régulièrement et tachons de faire ce que nous pouvons pour vous tenir informé. Comme je disais toute à l'heure, tout volontaire serait bienvenu.

Cotisation

Je terminerai par un mot sur la nouvelle cotisation que nous vous proposons. Je vous demande d'y réfléchir jusqu'à ce que le Trésorier Jean Seleck propose un vote d'adoption de cette nouvelle disposition. Il y a beaucoup travaillé avec l'aide de Nino notre expert en comptabilité.

Olivier GUIDETTI
Président

5. Rapport du Trésorier, Jean-Marie SÉLECK

Le trésorier M. Jean-Marie Séleck, après l'introduction de M. Yves Chandelon, a dit qu'il était prêt à répondre aux éventuelles questions sur les comptes et il a remercié M. Yves Chandelon pour l'aide et la certification des comptes. Les comptes de l'année 2013 ont été approuvés par l'Assemblée Générale et le Trésorier a obtenu sa décharge.

6. Décharge du Comité Exécutif sur les activités 2013

L'assemblée générale a accordé sa décharge au Comité Exécutif étant donné qu'il n'y avait pas de questions.

7. Modification des Statuts de l'Association

Le Vice-président, M. N. Iaconelli, a donné de claires et concises explications sur les raisons qui ont conduit le Comité à proposer l'adoption d'une nouvelle cotisation annuelle. Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée Générale. Voir Annexe III.

8. Allocution par le Président APN, M. HOLZSCHUH

Ajustement salarial au 1er janvier 2015.

L'ajustement proposé au 1^{er} janvier 2015 pour la Belgique et le Luxembourg sera de + 1.7%. Voici les chiffres concernant les autres pays où du personnel NSPA se trouve affecté.

Allemagne: + 2.0% ; France: + 2.1% ; Hongrie: + 0.8% ; Italie: -1.5 % ; États-Unis : +3.1%

Je rappelle qu'il ne s'agissait que de propositions, lesquelles devant encore être approuvées par le Conseil de l'OTAN (elles l'ont été le 7 novembre). En outre, j'ai mentionné les difficultés rencontrées en 2011 et en 2013 lorsque nous avons dû protester

et en appeler à la Commission de Recours de l'OTAN afin de faire ajuster nos salaires. Cette situation pourrait se présenter cette fois encore.

Le Comité Coordonné sur les rémunérations (CCR) va revoir la méthode d'ajustement salarial l'an prochain. Dans cet ordre d'idée, l'OTAN a pris la décision de poursuivre ses travaux concernant la création d'une nouvelle échelle salariale et prévoit sa mise en application au 01.01.2016.

Suite à tous ces changements dans les règles salariales, l'Association des Personnels a saisi cette opportunité pour redemander la création d'un indexe salarial pour le Luxembourg (en le séparant de l'index applicable à la Belgique). J'ai déjà été informé que la direction de l'Agence était favorable à cette initiative.

Régime de Pensions Coordonné (1974- 07.2005)

S'agissant de l'ajustement fiscal, la proposition déposée par la Belgique et la France sur ce sujet (tendant à supprimer cette disposition) ne devrait pas avoir d'incidence sur les retraités actuels. À noter que ces deux pays restent isolés sur cette proposition. Ils n'ont pas recueilli l'appui des autres pays membres du CCR.

Par ailleurs, au niveau du CCR, il existe une proposition concernant la répartition des contributions (employeur/employé) au régime de pensions coordonné. Cette répartition est actuellement un tiers pour l'employé et deux tiers pour l'employeur. Une proposition soumise par le Conseil de l'Europe tend à modifier cette répartition (proposition: 40% pour l'employé et 60% pour l'employeur).

Suite à ces propositions, le CCR a pris la décision de procéder à une révision holistique de l'ensemble du régime de pensions coordonné que l'on sait clôturer depuis juillet 2005. Il n'y a évidemment aucune garantie quant à l'incidence éventuelle de cette révision sur les retraités actuels.

9. Allocution par le membre de la Confédération, Mr. F. BÜLLING

Je me présente, Falco Bulling, je suis membre du Comité Exécutif de la Confédération des Associations de Retraités de l'OTAN (CARO) ainsi que président du Groupe de

Travail de la CARO dans le domaine de la politique d'Assurance. En référence au bulletin d'information n°3 du 15/04/2014, j'ai préparé un résumé des sujets les plus importants :

- ⊙ **Assurance de base incluant – la maîtrise des coûts en relation avec l'assurance complémentaire.** La demande de remboursement *Allianz Worldwide Care* (AWC) sera complétée par une nouvelle phrase "**montant des remboursements reçus d'une autre SOURCE**". L'assuré devra cocher la case correspondante certifiant ainsi qu'il n'a pas droit (si c'est le cas) au remboursement émanant d'une autre source. Il a aussi été confirmé que toute autre couverture sociale, nationale ou privée, doit être utilisée en priorité comme assurance de base (avant Allianz). Le problème de l'Assurance complémentaire de l'OTAN (ACO) est très complexe. En-effet, on peut effectivement se rendre compte que l'ACO de par sa seule mise en œuvre ou utilisation, entraîne un effet induit sur le montant des dépenses de la couverture de base. Nous sommes convenus que la Section Sociale et des Pensions de l'OTAN (SSPO) écrira à la Confédération des Comités des Personnels Civils de l'OTAN (CCPCO), qui se trouve être le contractant, pour lui demander de prendre action sur ce sujet. On pourrait organiser un Groupe de Travail spécifique en temps opportun pour réfléchir à ce problème.
- ⊙ **Facturation directe.** La Confédération (CARO) a reçu de nombreuses preuves de mécontentement de la part des assurés retraités, faisant état du manque de compréhension de sa part concernant le remboursement des factures très élevées. N'oublions pas que l'obligation de soumettre un imprimé d'estimation des coûts dentaires (document à remplir par le dentiste) auprès des services médicaux d'AWC reste toujours en application. À réception, ils confirmeront alors le montant du remboursement prévu, il sera également précisé que le traitement est médicalement indispensable et que le montant des coûts annoncés devra se maintenir dans des limites acceptables. il est vivement conseillé que les éventuels et possibles recours soient adressés au Secrétaire Général par lettre recommandée. Sur ce sujet la SSPO rappelle régulièrement que sa position est une disposition de principe comme mentionné dans le document référencé : « JCB-WP (2014)0009 - 01/08/2014 » (adressé par courriel du 29/06/2014). Après une longue discussion, au cours de la dernière réunion du Groupe de Travail du Comité mixte de Concertation (JCB WG on 13/10/201), il a été décidé d'examiner dans quelle mesure des exceptions pourraient

être envisagées, notamment dans le cas de coûts dentaires très élevés liés à des motifs médicaux. Au cours de sa réunion du 21/10/2014, le Comité Exécutif de la CARO a décidé de transmettre cet important problème au niveau de la Gestion Exécutive de l'OTAN. Il lui serait alors rappelé le compromis qui suggère que d'une façon exceptionnelle, les factures d'un montant très élevé soient acceptées par AWC sans pré-paiement de la part de l'assuré. En tout état de cause, cette exception serait assortie d'un justificatif de paiement, fourni dans un **délai d'une semaine**, après que l'assuré ait reçu le remboursement de la part de l'assureur.

- ◎ **Lutte contre la fraude.** Il est notoirement connu que l'OTAN entreprend une lutte contre la fraude au système de couverture médicale. À cette fin les textes de procédure seront mis à jour. La Confédération (CARO) estime que ces fraudes sont intolérables. Elles doivent être éradiquées par des mesures adaptées à la politique de réduction des coûts. Les conséquences de ces comportements frauduleux peuvent comprendre, sans limitation : des sanctions disciplinaires, comme par exemple, perte de la couverture de l'Assurance Groupe, remboursement des paiements frauduleux au fonds des pensions, information aux autorités nationales.
- ◎ **Action en faveur d'un redressement.** Pour garantir une couverture d'assurance médicale de qualité et une prime stable en rapport avec les mesures de contrôle des coûts, la SSPO a indiqué que l'usage de médicaments génériques allait devenir obligatoire. En outre, le remboursement du coût d'une chambre privée, dans le cas d'une hospitalisation d'une journée pourrait être supprimé. Une autre action concerne l'étude menée sur la pérennité du Fonds de Couverture Médicale des Retraités (RMCF). Cette étude, encore en cours, devrait prendre en compte de nouveaux paramètres et choisir également de nouvelles options. Le Bureau juridique de l'OTAN doit clarifier juridiquement les conséquences en termes de droit acquis pour les retraités de la suppression éventuelle du renvoi n° 1 de l'article 51.2 du RPC.
- ◎ **Mise à jour des textes.** A) La nouvelle rédaction du Contrat d'Assurance Groupe de l'OTAN (CAGO) est en cours, elle pourrait être terminée pour la fin de l'année. La version provisoire du CAGO modifié a été récemment adressée à l'OTAN par Allianz

France. La version définitive de ce contrat sera bien évidemment signée par le Secrétariat International de l'OTAN, le Contrôleur Financier et l'Assistant Secrétaire Général pour la Gestion Exécutive (ASG/GE). Le Président de la Confédération (CARO) a adressé une requête auprès de l'ASG/GE afin que les deux Confédérations soient consultées avant que ne soit officialisé ce très important document, respectant ainsi les principes de bonne coordination.

B) La version révisée du NBG, pourrait être disponible au printemps 2015. Chaque bénéficiaire recevra une copie papier qui sera distribuée par AWC.

- ◎ **Soins à domicile.** Vous vous rappelez peut-être que la Confédération (CARO) a consulté le marché de l'assurance concernant une couverture supplémentaire autonome en faveur de la communauté des retraités de l'OTAN. Cette communauté comprend environ 6.500 bénéficiaires potentiellement intéressés par les soins non médicaux à domicile. Il faut préciser que les services fournis ne font pas partie du domaine médical mais bien du social. Ces services pourraient être apportés à un bénéficiaire dans sa demeure par des parents et/ou amis. Ils consistent en aide et soutien pour la lessive, se nourrir, se vêtir, se mouvoir, ce sont des exemples de services offerts à l'assuré qui se trouve en état d'incapacité permanente mais ne répondant pas aux critères requis pour une couverture selon le plan de santé médical actuel. De plus, une telle couverture non-médicale serait en accord avec la position de nombreux pays qui privilégient les soins résidentiels. Ils estiment par-là réduire les admissions en maisons de repos. C'est avec regret que la Confédération (CARO) doit annoncer à ses membres que cette mesure ne sera pas appliquée. En effet, cette assurance aurait dû être financée à 100% par ses membres, après que nos pays et la Confédération (CCPCO) aient décidé, en 2009, de ne pas participer à ce projet. Toutes les compagnies d'assurance consultées proposaient diverses conditions, comme par exemple: affiliation obligatoire de tous les retraités, limite d'âge de 75 ou 80 ans et un rapport coût/efficacité qui n'ont pas permis à la Confédération (CARO) de poursuivre les discussions. Par conséquent, le Comité Exécutif de la CARO, lors de sa séance de travail du 21/10/2014, a décidé de refermer le dossier pour l'instant. Il n'est pas exclu que le marché de l'assurance ne revienne sur le sujet dans un avenir plus ou moins proche.

Conclusion. Le service des remboursements d'Allianz a été amélioré. L'assistance, incluant la ligne téléphonique, les services clients et le service médical, est maintenant mieux apprécié par les bénéficiaires. On doit toutefois retenir que certaines "interprétations flexibles" du Contrat (CAGO) ne seront plus possibles. Les mesures de contrôle des coûts sont prioritaires dans le but de sauvegarder les avantages actuels et de garder la stabilité des taux de primes. Toutefois, l'expérience a prouvé qu'Allianz, en qualité d'administrateur tierce partie, est toujours prêt à aider les bénéficiaires dans leurs soucis de clarification. Il faut malgré tout comprendre que la décision finale concernant l'interprétation du Contrat (CAGO) appartient à l'OTAN, en sa qualité de Preneur d'assurance, et à Allianz France, Assureur principal, selon la Législation de la Sécurité Sociale belge.

10. Allocution par la représentante d'ALLIANZ, Mme M. MANSOURI

Mme M. MANSOURI a présenté à l'aide de statistiques la situation actuelle. Cette présentation est annexée à ce document, voir Annexe II).

11. Clôture de l'Assemblée Générale

Avant de fermer cette Assemblée Générale, le Président remercie les participants et comme il n'y a pas d'autres questions il invite l'ensemble des participants au déjeuner. Il leur souhaite un bon retour chez eux et espère revoir tout le monde l'an prochain à l'occasion de l'Assemblée Générale fixée en octobre 2015. Finalement il clôture l'Assemblée.